

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 11 janvier 2012 à Trelins

Nombre de délégués au Conseil de Communauté : 55 / Présents avec pouvoir de vote : 48

Ailleux : Jean-Marie JOLIVEAU, Jean-Marie MULTEAU,

Arthun : Josiane BALDINI, André GIRARD,

Boën sur Lignon : Lucien MOULLIER, Lucienne DESCHAMPS, Gisèle DEVAUD, Marcel FAYON, Laurent GOURGAUD, Christine JORDAN, Thierry LEMAITRE, Christian MASSACRIER, Linda MOLLON, Myriam MULLER,

Bussy-Albieux : Bernard VIAL, Georgette LEFEBVRE,

Cezay : Hubert COUDOUR, Claude CHARRET, Cédric SOUCHON (suppléant sans pouvoir de vote)

Débats Rivière d'Orpra : Agnès TARIT, André BARTHELEMY,

Leigneux : Bernard MIOCHE, Georgette MURAT,

L'Hôpital sous Rochefort : Pascal COSTON, Catherine DONJON, Robert GRANGEVERSANNE (suppléant sans pouvoir de vote)

Marcilly le Châtel : Marie-Hélène BRIAT, Thierry GOUBY, Noël MARCOUX,

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Dominique ROCHE, Hélène DUCLOS (suppléante), Stéphanie MASSACRIER (suppléante sans pouvoir de vote),

Montverdun : Michel BRUN, Didier LAFOND, Marcel POMMIER,

Sail sous Couzan : Ludovic BUISSON, Jean-Paul COMBE, Christine DAVAL, Christian PESSELON,

Saint Etienne Le Molard : Robert BOURRAT, Daniel CHARLIN, Jean-Luc VENET,

Saint Laurent-Rochefort : Gilles THOMAS, André REYNAUD (suppléant)

Saint Sixte : Alexandra GROS, Philippe ROLLAND,

Sainte Agathe la Bouteresse : Nicole PARDON,

Sainte Foy Saint Sulpice : Jean-Luc SOUZY,

Trelins : Michel CELLIER, René COUTURIER, Jean-Paul RAVEL (suppléant sans pouvoir de vote)

Excusés : Fabrice DECHAVANNE (Boën), Jean-Baptiste RICHARD (Marcoux), Christian RODAMEL (St Laurent Rochefort), Pascal BARRIER, Philippe ESSERTEL, Isabelle MACQUET (St Sixte), Pierre DREVET, Patrice CHAZELLE (Ste Agathe la Bouteresse), Liliane GUYOT, Mireille THOLLET (Ste Foy St Sulpice)

M. Jean-Paul RAVEL, Maire de Trelins, souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants en espérant que chacun puisse mener à bien tous ses projets en 2012 malgré la morosité ambiante. Il évoque plus particulièrement les projets de la commune de Trelins, certains en lien avec la signature du contrat de rivières intervenue la veille à Goutelas : projets d'assainissement sur des hameaux, projet de passerelle sur le Lignon au Mortier permettant notamment de relier les équipements sportifs de Boën et de Trelins. Il présente aussi rapidement le projet d'extension de l'auberge ayant fait l'objet d'une étude de faisabilité réalisée par Mme Weiner en lien étroit avec l'exploitant actuel M. Afonso et pour lequel il vient de déposer une demande de fonds de concours auprès de la communauté de communes

M. le Président, soulignant la brièveté des propos de M. le Maire de Trelins, remercie les membres du conseil municipal présents pour cette première séance de l'année et adresse tous ses meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2012, de bonne ou de meilleure santé et de bonheur partagé pour chacun. Il souhaite accueillir plus particulièrement les « revenants » de la commune de L'Hôpital sous Rochefort et salue la présence de Mlle Béal, Maire de la commune de L'Hôpital sous Rochefort, venue avec les délégués désignés pour siéger au conseil communautaire, à savoir Mme Catherine DONJON et M. Pascal COSTON, délégués titulaires, et M. Robert GRANGEVERSANNE, délégué suppléant.

En préalable à l'ordre du jour, il souhaite rappeler à l'assemblée qu'en tant que conseiller général il dispose de 6 places de match pour les rencontres de l'ASSE dont il peut faire bénéficier les associations du canton. Il précise également que le bulletin de la communauté de communes est en cours de distribution et que des exemplaires seront remis ce soir aux communes pour être laissés à disposition dans les mairies. Il souhaite remercier tout particulièrement le travail réalisé par Mmes Isabelle PAUZE et Patricia FAYE-CHAZAL et souligne la qualité des articles, la présentation soignée et la richesse de ce bulletin.

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 14 décembre 2011

M. le Président rappelle que la question avait été posée d'une version détaillée ou plus succincte des comptes-rendus. La version détaillée est maintenue car elle permet aux conseillers absents d'avoir une idée très précise du contenu de la séance. Il est demandé aux délégués de remettre par écrit leurs interventions s'ils souhaitent qu'elles soient reprises in extenso. Il est rappelé que Patricia soumet le projet de compte-rendu aux président et vice-présidents avant diffusion. Le compte-rendu du conseil du 14 décembre 2011 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

2. Bureau communautaire et désignation de nouveaux délégués aux structures partenaires

M. le Président rappelle le libellé actuel des statuts qui prévoit que « Le Bureau est composé de : Un président, un ou plusieurs Vice-Présidents, et de dix huit membres. ».

Dans les faits, sont systématiquement invités au bureau les Maires des communes, les conseillers délégués référents et les conseillers généraux des cantons de St Georges en Couzan et Boën sur Lignon.

Le conseil municipal de L'Hôpital sous Rochefort a désigné ses nouveaux délégués à la communauté de communes et Mme Catherine DONJON est proposée pour être membre du bureau. Aucun autre candidat ne se manifestant, la nouvelle composition du bureau est adoptée à l'unanimité.

Pour ce qui est des délégués de notre communauté pour le SYMILAV, syndicat mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy, au titre de la compétence rivière des noms devront être proposés par la commune de L'Hôpital lors d'un prochain conseil communautaire.

3. Office du tourisme du Pays d'Astrée :

3.1.marché de travaux : lot maçonnerie

M. le Président rappelle que ce lot ayant été déclaré infructueux, a fait l'objet d'une nouvelle consultation avec un nouveau dossier de présentation des travaux à réaliser, les offres étaient à déposer avant le 9 janvier à 12h.

M. Daniel CHARLIN Vice-Président précise que la commission d'appel d'offres réunie ce 11 janvier propose d'attribuer ce lot à l'entreprise Archimbaud pour un montant de 13 849,53 € HT (hors dallage de la cour). Le montant total des travaux s'élève ainsi à 60 797,86 € HT ; pour mémoire, l'estimation du maître d'oeuvre était de 65 408,22 € HT.

Les travaux ne démarreront pas avant la signature officielle de notre contrat territorial de développement avec le Conseil Général de la Loire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, l'attribution du lot maçonnerie à l'entreprise Archimbaud est approuvée à l'unanimité.

3.2.approbation de la convention pluriannuelle 2012-2014

M. le Président rappelle que l'office du tourisme, association loi 1901, est signataire d'une convention d'objectifs avec la Communauté de communes du Pays d'Astrée. Il est aujourd'hui proposé de valider une convention préparée pour la période 2012-2014 tenant compte des nouvelles missions confiées à l'office compte tenu du recrutement de l'agent de développement touristique.

M. le Président rappelle en effet qu'il n'était pas légal de reconduire la mise à disposition d'un agent communautaire contractuel à l'association et qu'il avait été jugé préférable que l'association recrute en direct après le départ d'Elodie LATELTIN. Le choix s'est porté sur M. Claude CREPET qui avait déjà été recruté à compter du 1^{er} juillet en CUI contrat unique d'insertion, au vu de ses compétences notamment en nouvelles technologies de l'information et de la communication, de l'entretien et des tests écrits. M. le Président rappelle ainsi à l'assemblée qu'il a été demandé à l'association que M. CREPET puisse être personne-ressource pour notre système d'information en Pays d'Astrée, qui vise une meilleure circulation de l'information et une plus grande efficacité pour nos agents et ce, à l'échelle des communes et de la communauté, avec la mise en place d'un intranet, d'un extranet et d'un intranet.

S'agissant de cette nouvelle convention, les principales modifications portent sur le contenu des missions, sur la participation et l'équipement de l'OT, sur le calendrier de versement de la subvention, sur la durée et sur l'intégration de la charte graphique dans toute communication ; elle vise à apporter plus de sécurité dans les relations.

Un budget prévisionnel 2012 a été remis à la communauté mais il se trouve aujourd'hui totalement remis en cause, le président de l'office du tourisme venant d'apprendre le renouvellement du CUI de M. CREPET pour 6 mois, voire 6 mois supplémentaires avec une prise en charge de 95% (Etat et Conseil général) sur la base du SMIC.

M. Michel CELLIER, conseiller délégué référent au tourisme et adjoint à Trelins, précise en effet que l'année 2012 est une année transitoire, du fait du déménagement, de la réorganisation des moyens humains et qu'il est difficile pour l'association d'évaluer précisément ses charges. Il ajoute que les frais d'impression sont majoritairement sur le 1^{er} trimestre et qu'il est donc important que la subvention accordée soit votée en tout début d'année.

M. Thierry GOUBY, conseiller municipal à Marcilly le Châtel confirme en effet qu'un groupe de travail a été constitué au sein du conseil d'administration de l'office du tourisme pour faire le point sur la situation financière de l'association qui ne dispose pas de fonds de roulement et qu'il lui semble tout à fait judicieux de pouvoir voter en janvier la subvention qui permettra de fonctionner à l'année civile.

M. le Président insiste sur une des modifications proposées consistant à demander l'application de la charte graphique de la communauté dans les outils de communication de l'office, Mme PAUZE, consultante, nous ayant rappelé la communication hétérogène et disparate et le manque d'unité dont nous souffrons en Pays d'Astrée. Il

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 11 janvier 2012 à Trelins

est proposé de voter la reconduction du montant 2011 de la subvention dans l'attente de pouvoir, par voie d'avenant, présenter un budget prévisionnel actualisé plus conforme à la réalité du fonctionnement de l'association. M. le Président informe à l'assemblée que le budget 2012, budget maximaliste, qui avait été présenté par l'association prévoyait une subvention de 88 000 € de la communauté. M. CELLIER rappelle qu'aux 40 000€ de subvention votés en 2011, il y a lieu de rajouter le coût annuel du poste d'agent de développement touristique précédemment supporté par la communauté. Sur les deux premières années, ce coût a été subventionné à 50% par du FEDER, fonds européen de développement régional et il était de l'ordre de 36 000€ annuels charges directes et indirectes incluses.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, la convention 2012-2014 est adoptée avec un montant de subvention annuel de 40000 € qui pourra être modifié par voie d'avenant.

3.3.affectation du produit de la taxe de séjour

M. le Président rappelle que le conseil communautaire du 10 novembre 2010, à l'unanimité, a approuvé l'instauration de la taxe de séjour à compter du 1^{er} septembre 2011. Il s'agit aujourd'hui de décider de son affectation et il est proposé de l'affecter à la subvention de l'office du tourisme. Il est rappelé que le montant estimé pour une année pleine est compris entre 8000 et 13000 €.

M. Bernard MIOCHE, Maire de Leigneux, suggère que le produit de la taxe de séjour soit considéré en plus de la subvention minimale à accorder à l'office du tourisme, il souligne que le produit de la taxe vient en quelque sorte récompenser les efforts de promotion et de commercialisation réalisés par l'association puisqu'il est directement lié à l'activité d'hébergement. Il rappelle par ailleurs, que l'association tout comme les autres offices du tourisme ou Forez tourisme les regroupant, ne dispose pas de fonds de roulement et que la cotisation à Forez tourisme est appelée à augmenter. Une nécessaire harmonisation des budgets de ces structures de façon pluriannuelle doit rapidement pouvoir être envisagée.

M. CHARLIN Vice-Président considère que l'on doit toutefois distinguer les difficultés de trésorerie que peut connaître l'association du volume de ses charges qui doit pouvoir être appréhendé d'une année sur l'autre.

M. le Président regrette que le département de la Loire ne soit pas encore un département touristique et que bien qu'abritant de nombreux joyaux patrimoniaux, ce soit le zoo de St Martin la Plaine qui reçoive le plus grand nombre de visiteurs.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, l'affectation du produit de la taxe de séjour à la subvention de fonctionnement de l'office du tourisme est adoptée à l'unanimité.

4. Etude habitat

Mme BALDINI Vice-Présidente présente à l'assemblée un projet de cahier des charges de consultation qui a été soumis au bureau du 4 janvier pour une étude diagnostic de l'habitat, dont les objectifs sont les suivants :

- constituer un outil d'observation du marché et d'aide à la décision
- définir des stratégies territoriales sur les questions d'habitat et de foncier
- inscrire l'élaboration de la stratégie locale en matière d'habitat et de foncier dans une véritable démarche de projet territorial (en lien avec le futur SCOT, schéma de cohérence territoriale, Loire Centre)
- permettre éventuellement l'élaboration d'un PLH, programme local de l'habitat

L'étude devra se dérouler en 3 phases : Diagnostic / Identification des objectifs stratégiques / Elaboration d'un programme d'actions. La durée de l'étude sera de 18 mois maximum et un comité de pilotage devra être constitué avec un représentant par commune.

Mme la Vice-Présidente rappelle que notre communauté de communes a été engagée dans une OPAH opération programmée de l'habitat, qu'elle a réalisé un plan paysager intercommunal et qu'elle finance aujourd'hui une opération façades et des permanences habitat conduites par le PACT Loire. Notre communauté adhère au syndicat mixte du SCOT Loire Centre.

M. le Président pense que cette étude sera très utile pour faire valoir les besoins de chacune de nos communes et qu'il présente trois grands avantages :

- disposer d'une connaissance actualisée, commune par commune, de la situation de l'habitat
- pouvoir mieux faire valoir nos besoins dans le cadre du futur SCOT
- pouvoir prétendre aux aides de l'ANAH, agence nationale pour l'amélioration de l'habitat.

A la remarque de M. Jean-Luc SOUZY, Maire de Ste Foy St Sulpice, précisant que cette étude n'est pas non plus un PLU plan local d'urbanisme intercommunal, M. le Président encourage toutes les communes à se doter d'un document d'urbanisme opposable aux tiers et leur conseille la voie du PLU même si elle n'est pas la plus rapide. En tout état de cause, il sera de plus en plus difficile d'obtenir des permis de construire, la limitation de la constructibilité étant maintenant admise, même si la prise de conscience en France a été plus lente que dans d'autres pays voisins de l'Europe du Nord notamment. Il informe l'assemblée que pour notre seul département de la Loire ce sont 800 ha de terres agricoles ou d'espaces verts qui disparaissent chaque année.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 11 janvier 2012 à Trelins

M. GOUBY s'inquiète de la durée de l'étude et juge primordiale l'implication des élus communaux dans son suivi.

Mme la Vice-Présidente constatant que l'opération façades pourrait peut-être être plus sollicitée pense que cette étude nous aidera à envisager des dispositifs adaptés. M. SOUZY rappelle que les moyennes de revenus de nos ménages sont faibles et que cela peut expliquer que les façades ne soient pas prioritaires.

Mme Christine JORDAN, conseillère municipale à Boën, trouve cette idée d'étude habitat intéressante et s'inquiète des conséquences de l'arrêt du PTZ prêt à taux zéro pour les opérations de réhabilitation depuis le 1^{er} janvier 2012 ce qui va certainement empêcher des opérations sur notre territoire. Mme Agnès TARIT confirme que les baisses de l'aide de l'ANAH n'encouragent plus les bailleurs à se lancer dans des opérations coûteuses. M. Gilles THOMAS, Maire de St Laurent Rochefort, rappelle tout l'intérêt d'une opération, comme celle que nous avons connue avec l'OPAH Forez Nord, qui fait travailler les artisans locaux et améliore l'état du parc. Il rajouter que seul ce biais peut peut-être encore permettre d'envisager des aides à l'assainissement non collectif. M. MIOCHE juge cette étude intéressante, elle nous permettra une meilleure connaissance du parc de logements, notamment pour les personnes âgées et d'envisager des solutions de réutilisation de logements existants mais inadaptés.

M. le Président confirme que les dispositifs sont en effet fluctuants, entre le PTZ, les lois Scellier, Robien ou Besson et que ce diagnostic visera précisément à déterminer nos besoins et nous aidera à faire des choix de dispositifs adaptés. Il souligne que les besoins d'aménagement de logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite avaient été évoqués par la quasi-totalité des communes. Il informe l'assemblée d'un projet récemment évoqué pour la réutilisation des locaux de l'hôpital local dont les chambres ont la particularité d'être équipées en oxygène. Mme TOURNEBIZE, présidente du conseil médical de l'établissement, a en effet suggéré l'installation d'une clinique privée pour soigner les troubles respiratoires.

M. Dominique ROCHE, adjoint à Marcoux, fait part de son expérience d' élu municipal et de la commercialisation du lotissement communal péniblement vendu à sa création à 56 F le m² alors qu'aujourd'hui les transactions sont de l'ordre de 56 € le m². Les chiffres ont une vérité éphémère et il estime qu'il sera difficile d'appréhender les conséquences du SCOT Sud Loire sur notre habitat.

A la question de M. GOUBY sur le budget d'une telle étude, Mme la Vice-Présidente précise que son coût a été prévu aux budgets de la communauté depuis 2009 pour 40000 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, la consultation pour une étude habitat sur la base du cahier des charges, tel que présenté en séance, est adoptée à l'unanimité.

5. Révision des tarifs de l'accueil de loisirs intercommunal sans hébergement (ALSH) pour l'année 2012

M. Ludovic BUISSON, 1^{er} Vice-Président rappelle que depuis la signature des premiers contrats (temps libres en 2000, puis enfance en 2001), la communauté de communes a soutenu les accueils de loisirs existants et développé un accueil de loisirs itinérant pendant les petites vacances scolaires : février, Pâques, 1 semaine en août et Toussaint. Il profite de l'occasion qui lui est donnée pour remercier les communes qui mettent leurs salles gracieusement à disposition ; toutefois au vu du nombre d'enfants accueillis, qui va croissant, toutes les communes ne pourront accueillir l'accueil de loisirs.

Il rappelle que la gestion de cet accueil de loisirs ouvert aux 4-12 ans est confiée à la MJC du Pays d'Astrée.

Les principaux chiffres à retenir pour 2011 sont les suivants :

nombre d'enfants en moyenne par jour	
février 2011	56
avril 2011	55
août 2011	28
Toussaint 2011	45
Total ALSH interco 2011	48,5
ALSH juillet MJC	70
ALSH juillet Familles Rurales	38

fréquentation des ALSH	2008	2009	2010	2011
intercommunal	26,4	31,3	36,5	48,5
juillet MJC	55,5	50,1	70	70
juillet Familles Rurales	31	32,3	40	38
Total	24,5	37	47	53

Pour 2012, il est proposé de revoir les tarifs et de proposer un nouveau découpage selon les tranches de quotient familial.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 11 janvier 2012 à Trelins

tarifs actuels			QF	Journée	1/2 journée
QF	Journée	1/2 journée	0 à 450	3,40 €	3,10 €
			451 à 550	4,10 €	3,60 €
			551 à 600	4,80 €	3,85 €
			601 à 750	8,00 €	4,20 €
			751 à 850	9,30 €	4,70 €
			>850	11,00 €	5,55 €
			Hors CCPA	14,00 €	7,00 €
			0 à 450	3,50 €	3,15 €
			451 à 550	4,35 €	3,70 €
			551 à 750	5,10 €	4,00 €
			751 à 900	9,70 €	4,80 €
			901 à 1100	11,20 €	5,65 €
			>1100	13,00 €	6,50 €
			Hors CCPA	14,00 €	7,00 €

ce qui correspondrait au soutien suivant de la communauté de communes :

Quotient familial	Soutien journalier	Soutien à la ½ journée
De 0 à 450	2,6	1,4
De 451 à 550	3,9	1,9
De 551 à 750	3,2	1,65
De 751 à 900	4,3	2,2
De 901 à 1100	2,8	1,35
Supérieur à 1100	1	0,5

M. Hubert COUDOUR, Maire de Cezay, souhaite affirmer toute l'importance de l'itinérance de cet accueil de loisirs. Aux questions de M. MIOCHE et GOUBY, M. le 1^{er} Vice-Président précise qu'en 2011 le montant total des dépenses de l'accueil de loisirs s'est élevé à 37 653 €, que le coût à la charge des familles a été de 10 889 € soit 29%, le montant pris en charge par la CAF, caisse d'allocations familiales, de 13 136€ soit 35% et le reste à charge pour la communauté de 13 627€ soit 36%. Il précise que même avec ces nouveaux tarifs, qui incluent le repas de midi et le goûter, nous restons moins chers que l'accueil de loisirs de Feurs ou de Chalmazel par exemple. Pour ce qui est de l'itinérance il rejoint le Maire de Cezay sur son réel intérêt mais rappelle que la PMI (protection maternelle et infantile, service du Conseil Général de la Loire) demande des conditions d'accueil particulières pour les plus petits et que c'est pour cela que l'accueil de loisirs maternel des 4-6 ans a été intégré au projet de pôle petite enfance à Marcilly le Châtel.

M. le Président fait part des inquiétudes de la PMI devant les besoins des parents des jeunes familles qui vont croissant, devant les défauts de soins constatés dans certains cas et regrette que le budget national de la CAF soit en diminution.

M. GOUBY rebondit sur l'itinérance qui doit être en effet une piste à creuser pour faire face au succès de l'accueil de loisirs et à la demande de Mme Myriam MULLER, conseillère municipale à Boën, M. le 1^{er} Vice-Président précise que l'on pourra satisfaire les demandes en fonction des locaux et de l'encadrement qui seront retenus.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les soutiens de la communauté aux accueils de loisirs, tels que présentés en séance, sont adoptés à l'unanimité

6. Plan de communication et locaux associatifs

6-1- Plan de communication

M. le Président rappelle qu'en bureau du 20 septembre, Mme Pauze, consultante en communication territoriale, a présenté le rendu du plan de communication et préconisé un programme d'actions, en 21 points.

Parmi ceux-ci figuraient la réalisation d'une charte graphique et la modernisation de notre logo, travail qui a été entrepris dès novembre.

Deux réunions de bureau « élargi » ont permis le 15/12 puis le 06/01 de travailler sur le logo et d'affirmer les objectifs suivants :

- Maintien des couleurs rouge et or du Forez
- Maintien de notre « triple A » : Amour, Astrée, Arcadie
- Maintien du nom de communauté de communes

L'hypothèse de conserver l'ancien logo a finalement été écartée.

M. le Président informe donc l'assemblée qu'il est proposé ce soir d'examiner les propositions de logos qui ont été retenus par les membres du bureau présents et d'en choisir un. Pour ce faire, 3 propositions ont été reprises sur

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 11 janvier 2012 à Trelins

des bulletins qui vont pouvoir être distribués à chaque élu présent en plus des images qui défilent sur le diaporama. Des réalisations ont en effet été suspendues dans l'attente de ce logo et de sa charte graphique.

M. GOUBY précise que le travail de modernisation sur l'ancien logo a finalement été abandonné lors de la dernière réunion de bureau, tous les avis convergeant vers les nouvelles propositions faites par Mme PAUZE.

M. Thierry LEMAITRE, conseiller municipal à Boën, ne souhaite pas voter ce soir pour un nouveau logo sans en avoir préalablement discuté en conseil municipal ; il en est de même pour M. SOUZY. M. COUDOUR suggère de conserver l'ancien logo et précise que le panneau d'entrée de territoire qui avait été déposé pour des travaux sur la RD lui a été réclamé par des administrateurs, preuve que le logo a bien été assimilé. M. René COUTURIER, adjoint à Trelins, regrette que seules 3 propositions de logos soient présentées à l'assemblée. M. CELLIER rappelle que les conclusions du plan de communication et précise que de nombreuses propositions de logos ont été étudiées en réunions de bureau.

M. GOUBY insiste sur l'importance de ce nouveau logo pour faire mieux percevoir notre image et notre volonté de dire qui on est ; il s'agit d'être plus efficace dans notre communication.

M. Jean-Marie MULTEAU, adjoint à Ailleux, rebondit sur ce dernier argument en demandant que l'on fasse encore plus voir notre logo si l'on veut qu'il soit connu.

M. André GIRARD, adjoint à Arthun, trouve que le logo en forme de drapeau évoque tout à fait l'idée d'un territoire.

M. Dominique ROCHE juge l'ancien logo trop compliqué avec ses 31 lettres et difficilement mémorisable et plaide pour la suppression de « communauté de communes » ce qui ramènerait le logo à 11 lettres.

Mme Georgette LEFEBVRE, adjointe à Bussy-Albieux, estime au contraire qu'il est primordial de conserver « communauté de communes » qui est une identité importante à faire valoir, ce que souhaite également Mme Catherine DONJON, conseillère à L'Hôpital sous Rochefort.

M. Michel BRUN, Vice-Président, souligne l'avantage des nouveaux logos proposés qui sont alignés et permettent de raisonner en « bloc » aisément utilisable sur différents supports et propose de voter dans un premier temps pour savoir qui est favorable au changement du logo. Après vote à mains levées et décompte des 11 voix contre le changement et des 3 abstentions, il est procédé au vote entre les 3 logos proposés. La forme « drapeau » recueille 30 voix, la forme « losange » 4 et la forme « carré » 2. La forme drapeau est ainsi adoptée.

6-2- Locaux associatifs

Le groupe de travail a travaillé par deux fois avec Mme Maingue et M. Thaon d'ARP.

La première séance a permis de lister les associations à rencontrer et les sites à visiter.

La 2^{ème} séance en date du 04/01/12 a permis de dresser une synthèse des besoins constatés et des offres disponibles.

Les comptes-rendus de ces deux premières réunions avec les diaporamas diffusés, sont disponibles sur demande auprès de Patricia.

Sur les sites proposés, 4 sont écartés de la phase faisabilité à savoir les friches Intermarché et Tribuiani et les locaux patrimoniaux des Thermes à Sail sous Couzan et du Prieuré à L'Hôpital.

Au vu des affinités de vocations repérées au sein des associations rencontrées va être étudiée la possibilité de regrouper les associations à vocations proches pour :

- qu'elles collaborent davantage
- qu'elles mettent en commun des ressources et permettent un meilleur niveau d'équipement

et les problématiques de localisation commune à chaque famille d'association identifiée.

Le prochain comité de pilotage est le mardi 7 février à 17h30.

7. Château de Goutelas

M. le Président informe l'assemblée que la commission de sécurité lors de sa visite périodique au château en date du 20/10/11 a rendu un avis défavorable motivé par l'absence d'alarme.

M. le Président tient à souligner le courage de M. le Maire de Marcoux, qui aurait très bien pu, compte tenu de sa responsabilité mise en cause, décidé de fermer le lieu au public.

Un diagnostic de sécurité incendie a été commandé au bureau d'études Veritas qui a rendu ses préconisations: changement de portes, cloisonnement des escaliers, vérification du classement au feu des matériaux, changement de l'alarme incendie et présence humaine la nuit.

Dans l'attente des préconisations de l'étude de faisabilité et d'opportunité des aménagements au château, il est proposé de palier le problème majeur de l'alarme incendie, classée aujourd'hui de niveau 4 alors qu'elle devrait être de niveau 1.

Pour ce faire, une consultation pour une mission de maîtrise d'oeuvre et de coordination du système de sécurité incendie au Château de Goutelas est proposée. La mission devra nous permettre de réaliser le dossier de consultation des entreprises au vu du programme à arrêter compte tenu de l'audit réalisé, voire nous accompagner dans la réalisation des travaux (option proposée).

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 11 janvier 2012 à Trelins

La consultation sera lancée en procédure adaptée avec les critères prix et valeur technique à égalité. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, la consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre et de coordination du système de sécurité incendie au Château de Goutelas, tel que présentée en séance, est adoptée à l'unanimité. M. le Président s'étant entretenu avec Mme La Préfète à ce sujet mardi, propose qu'un courrier co-signé avec le Maire de Marcoux lui soit adressé rapidement en faisant état des mesures qui ont été entreprises et du calendrier envisageable. Pour ce qui est de l'étude d'opportunité et de faisabilité des aménagements, l'architecte de la SOMIVAL a rencontré le responsable de la commission aménagement du centre culturel de Goutelas, M. Guy COUTURIER ; le prochain groupe de travail a lieu ce vendredi 13 à 14h30.

8. Questions diverses

8.1. Encaissement recette

M. CHARLIN Vice-Président informe l'assemblée que suite à des orages, la chaudière du complexe sportif a été endommagée. L'indemnisation du sinistre pour 545,12 € (frais de remise en état du bien déduction faite d'une vétusté de 40 %) est acceptée à l'unanimité.

8.2. Admissions en non valeur

Elles concernent le budget annexe des déchets ménagers suite à une procédure de rétablissement personnel avec effacement de toutes les dettes non professionnelles au titre des exercices 2007 et 2008 pour un montant total de 231,98€. Elles sont adoptées à l'unanimité.

8-3- Distribution du courrier par La Poste

Suite à une intervention en bureau communautaire, et au vu des difficultés constatées dans certaines communes, à l'instar du courrier déjà adressé par le conseil municipal de Leigneux, il est proposé qu'avec l'aide de M. Jean-Paul COMBE, conseiller municipal à Sail sous Couzan, un courrier soit adressé au nom de la communauté de communes.

8-4- Mouvements de grève à la SNCF

Devant les importantes difficultés constatées pour nos administrés, il est demandé à M. Dominique ROCHE de préparer un courrier au nom de la communauté de communes pour se plaindre de cette grève entamée depuis le 3 novembre 2011.

8-5- DVD Pays d'Astrée

M. Le Président informe l'assemblée qu'un DVD a été réalisé par une association d'anciens professionnels de France 3. Suite à sa projection à Goutelas en décembre 2011, il a été décidé d'en offrir un à chaque commune. Son prix de vente est de 25 €. L'association nous propose de réaliser un condensé de 26 minutes de ce disque au prix de 2000 €. Le DVD est remis en séance à chaque commune.

Dates à retenir :

Bureau communautaire mercredi 01/02/12 à 20h30

Conseil communautaire mercredi 08/02/12 à 20h30 à Sail sous Couzan

Puis dans le cadre du vote des budgets, le bureau est proposé le 21/03 puis le conseil le 28/03, exceptionnellement il n'y aura pas de conseil en avril, puis reprise des 1^{er} et 2^{ème} mercredi de chaque mois en mai, avec le bureau le 2 mai et conseil le 9 mai.

M. SOUZY rappelle le souhait que le conseil du 28 mars ne soit consacré qu'au vote des budgets pour ne pas revivre la séance de vote des budgets 2011 qui s'était terminée à 1h du matin.

13/01- 14h30 groupe de travail étude Goutelas

13/01 - 18h bureau syndical Pays du Forez

16/01 - 14h30 commission urbanisme, aménagement et patrimoine CDDRA

18/01- 20h30 comité de pilotage des chemins de *L'Astrée*

19/01- 9h réunion de bilan broyage des déchets végétaux avec la chambre d'agriculture

19/01- 14h30 commission Forez Pays d'Art et d'Histoire CCDRA

19/01- 16h réunion de chantier Grand Pré

19/01- 17h commission évaluation, communication et suivi du CDDRA

19/01- 20h réunion publique d'information sur le SPANC à Trelins

20/01- 20h spectacle retour La Comédie

24/01-18h commission économie CDDRA Pays du Forez

24/01- 18h30 groupe de travail du volet paysage du contrat de rivière

24/01- 20h30 commission agriculture

25/01- 19 h 30 : groupe de travail ACTIF

26/01- 18h30 groupe projets déchets ménagers

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 11 janvier 2012 à Trelins

02/02- 18h30 : réunion emploi à temps partagé avec entreprises industrielles
07/02-17h30 : groupe de travail locaux associatifs
23/02 -14h30 à Noirétable prochaine réunion d'échanges ZDE Montagnes du Haut Forez
28/02 - 20h groupe projet personnes âgées
02/03- 18h présentation et ouverture de l'année Rousseau au château de Goutelas

M. Jean-Bernard ROCHE demande que Mme Hélène DUCLOS, conseillère municipale à Marcoux et administratrice de la MSA, Mutualité Sociale Agricole, fasse part de ses inquiétudes sur le devenir des permanences de la MSA à Boën, 3 sites seulement devant être conservés sur le département de la Loire. M. le Président fera une intervention en faveur du maintien de permanences à Boën.

La séance est levée à 23h50.

M. le Maire de Trelins invite l'ensemble des participants au verre de l'amitié offert par sa commune.